



Comité permanent des finances de la Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

4 août 2017

OBJET : Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2018

Présentation

Les fruits et les légumes contribuent de façon importante à la productivité et à la compétitivité canadiennes, mais le gouvernement du Canada doit s'assurer de mettre en place des politiques et des programmes afin de garantir la croissance de l'industrie.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) représente plus de 840 membres à l'échelle nationale et internationale qui participent à la commercialisation et à la vente de fruits et de légumes frais au Canada. Ensemble, les membres de l'ACDFL effectuent plus de 90 % des ventes de fruits et de légumes frais réalisées au Canada. En tant qu'association industrielle, l'ACDFL représente l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de fruits et de légumes frais, de la ferme à l'assiette. Par conséquent, nos commentaires reflètent une grande variété de membres tout au long de la chaîne d'approvisionnement qui travaillent quotidiennement pour fournir aux Canadiens le choix de fruits et de légumes frais et sains qu'ils exigent.

Main-d'œuvre

Les pénuries de main-d'œuvre dans le domaine de l'agriculture canadienne ont presque atteint un seuil critique : un rapport de 2016 du Conference Board du Canada mentionnait qu'il manquait 59 200 employés dans le domaine de l'agriculture en 2014, un nombre qui a doublé au cours de la dernière décennie. Selon le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, la pénurie de main-d'œuvre la plus importante en agriculture est dans l'industrie de l'horticulture : elle représente environ 12 % de la pénurie totale de main-d'œuvre en agriculture.

Une priorité clé pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur des fruits et légumes frais consiste à apporter des améliorations durables au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). **Le plus important serait de mettre en œuvre un programme d'employeurs de confiance qui accélérerait le processus d'embauche pour les employeurs qualifiés qui sont en règle auprès du PTAS.**

De plus, l'ACDFL encourage le gouvernement à mettre en place un processus afin d'alléger le fardeau administratif des entreprises qui ont recours au PTAS afin de combler leurs besoins en main-d'œuvre. **Pour ce faire, les employeurs dont des placements ont été approuvés par Service Canada ne devraient pas avoir à refaire une demande pour un placement qui a été approuvé par le passé si le travailleur saisonnier étranger prévu n'est pas en mesure de donner suite au processus.**

On doit prendre des mesures immédiates pour s'assurer que l'industrie des produits frais demeure dynamique et prospère au cours des prochaines années. Cette nécessité est encore plus importante maintenant que le gouvernement a établi un objectif qui consiste à augmenter la valeur des exportations de produits agroalimentaires à 75 milliards de dollars d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, l'industrie des fruits et légumes frais a besoin que l'on apporte des améliorations au PTAS.

Commerce international et accès au marché

L'industrie des fruits et légumes frais appuie pleinement l'objectif d'augmenter les exportations de produits agroalimentaires à 75 milliards de dollars établi par le gouvernement dans le cadre du budget de 2017. L'ACDFL se réjouit également de l'Initiative des corridors de commerce et de transport du gouvernement, qui constituera un investissement important dans l'infrastructure commerciale et dans la collecte de données en matière de transport. Dans la mesure du possible, l'ACDFL s'engage à collaborer avec le gouvernement pour s'assurer que ces initiatives connaissent du succès et tiennent compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Puisque le secteur agroalimentaire cherche à atteindre l'objectif du gouvernement en matière de commerce agroalimentaire, **l'ACDFL incite le gouvernement à adopter toutes les recommandations qui découlent du rapport de mai 2017 intitulé « L'accès au marché mondial », préparé par le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts**. Ces recommandations renforceraient la position de l'industrie des fruits et légumes frais et lui fourniraient le soutien nécessaire de la part du gouvernement pour qu'il soit plus concurrentiel sur les marchés internationaux.

À l'avenir, il est essentiel que le gouvernement cherche à conclure des accords de libre-échange avec de nouveaux marchés émergents. L'ACDFL a participé activement aux discussions préliminaires concernant un accord de libre-échange avec la Chine et espère qu'un accord de PTP 11 pourra se concrétiser. Le fait d'élargir les possibilités de libre-échange dans la région de l'Asie-Pacifique constituera un avantage important pour l'industrie des fruits et légumes frais du Canada, plus particulièrement dans les pays qui ont indiqué que la sécurité alimentaire était un défi socio-économique de taille. Le Canada est bien placé pour aider à nourrir la population mondiale, et l'industrie des fruits et légumes frais désire avidement participer à cette initiative en tant que partenaire.

Recherche et innovation

L'industrie des fruits et légumes frais lutte pour demeurer concurrentielle à l'échelle internationale en améliorant sa productivité, en assurant la salubrité alimentaire et en améliorant la qualité de ses produits. Pour ce faire, des investissements en recherche et en innovation sont nécessaires, car l'industrie cherche de nouvelles façons de prendre de l'expansion. Nous nous réjouissons du financement récent consenti par le gouvernement dans les domaines de la recherche et de l'innovation au sein du secteur privé, et il devrait être intégré aux allocations budgétaires annuelles. Toutefois, l'industrie des fruits et légumes frais a fait face à quelques défis au moment d'accéder à ce financement et d'investir dans de nouveaux produits pour les marchés canadien et international.

L'industrie incite le gouvernement à s'en remettre aux associations de l'industrie pour établir les priorités clés en matière de recherche et d'innovation en fonction de l'expertise de ce secteur. Le processus actuel de revalidation d'une notion de recherche ou d'innovation par des fonctionnaires malgré le fait que l'industrie se mobilise autour de certaines priorités clés est lourd et exige des ressources importantes qui mènent à un chevauchement. Les associations de l'industrie devraient idéalement être en mesure de

fournir des lettres d'appui pour les demandes de financement en recherche et en innovation du secteur privé qui souligneraient de quelle façon le projet proposé s'harmonise avec les priorités préétablies.

Nous recommandons également que le gouvernement fasse preuve de plus de transparence en ce qui concerne ses attentes au chapitre du financement pour la recherche et l'innovation par le secteur privé. Un grand nombre d'entreprises de fruits et légumes frais cherchent à tirer parti du financement du gouvernement pour de nouveaux produits; toutefois, nombre d'entre elles ont fait face à des problèmes en raison de la mauvaise communication à l'égard des objectifs et des paramètres de financement afin que leur demande soit acceptée. Par exemple, pour préciser le but du financement, il conviendrait d'indiquer s'il vise un produit destiné au marché intérieur ou à l'exportation; cela permettrait de s'assurer que les ressources investies par les entreprises dans le cadre d'une demande sont conformes aux exigences du financement.

Enfin, de nombreux membres de l'industrie des fruits et légumes frais ont souligné des lacunes au chapitre du financement en recherche et en innovation au moment de commercialiser de nouveaux produits. **L'ACDFL incite le gouvernement à élaborer une stratégie relative au financement de la commercialisation dans le but de favoriser l'introduction de nouveaux produits sur le marché et ainsi stimuler l'économie canadienne.** Le budget de 2018 devrait inclure du financement pour une telle stratégie, qui est conforme aux principes de confiance et de transparence mentionnés plus haut.

Atténuation des risques financiers

En octobre 2014, l'industrie canadienne des fruits et légumes frais a perdu son accès préférentiel au mécanisme de règlement des conflits établi en vertu de la Perishable Agricultural Commodities Act (PACA) des États-Unis. Dans le cadre de l'ancien accès préférentiel à la PACA, les entreprises canadiennes devaient seulement payer des frais d'administration d'au plus 500 \$US afin de déposer une demande. Depuis la perte de cet accès préférentiel, les producteurs canadiens doivent verser une caution qui équivaut à 200 % du montant de leur demande en cas de non-paiement ou de retard de paiement par une entreprise américaine. De nombreuses entreprises de fruits et légumes frais du Canada ne sont pas en mesure d'immobiliser des fonds pour couvrir le coût de la caution et le montant de la demande, et elles finissent par renoncer au montant dû. Ce modèle n'est pas viable et pose un risque financier important pour les exportateurs de fruits et légumes frais canadiens, plus particulièrement au moment où l'industrie cherche à augmenter ses exportations dans le but d'atteindre l'objectif en matière d'exportation de produits agroalimentaires souligné dans le cadre du budget de 2017.

L'élaboration d'une disposition de fiducie réputée au Canada permettrait aux vendeurs, en cas d'insolvabilité, d'avoir la priorité sur les liquidités en main, l'inventaire et les créances liés à la vente d'un produit frais. La protection des paiements découlant d'une fiducie réputée constitue l'élément final du modèle de la PACA américaine, qui exige un cadre législatif canadien afin d'obtenir un marché des fruits et légumes frais nord-américain pleinement intégré et réciproque. Cela permettra aux entreprises canadiennes et américaines d'avoir les mêmes garanties et mesures d'atténuation des risques financiers dans le cadre du commerce des fruits et des légumes frais.

Dans le but de récupérer notre accès préférentiel à la PACA ainsi que notre avantage concurrentiel international dans le cadre du commerce avec les États-Unis, le gouvernement doit mettre en place une fiducie réputée semblable à ce que prévoit la PACA. La perte de l'accès préférentiel à la PACA constitue un obstacle important à la concurrence pour l'industrie et augmente le risque financier lié à l'accès au marché américain. Cette notion de mise en place d'une fiducie réputée semblable à ce que prévoit la PACA a été

appuyée à l'unanimité par tous les partis du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes en juin 2016. Cette mesure améliorerait grandement la compétitivité de l'industrie et sa capacité à accroître les exportations vers le plus grand partenaire commercial du Canada. **L'ACDFL exhorte le gouvernement du Canada à prendre des mesures immédiates sur cette question dans le but de rétablir l'accès préférentiel pour les entreprises de fruits et légumes frais du Canada dans le cadre du mécanisme de règlement des conflits de la PACA.**

Favoriser la conformité au moyen du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*

L'ACDFL appuie entièrement les plans du gouvernement relatifs à la mise en œuvre de dispositions réglementaires modernes sur la salubrité des aliments en vertu du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC). En fait, l'industrie des fruits et légumes frais collabore étroitement avec les organismes de réglementation et les décideurs politiques pour s'assurer que ces nouvelles dispositions réglementaires protègent mieux les consommateurs et établissent des processus précis pour l'industrie dans des domaines tels que la traçabilité et l'homologation.

Toutefois, dans le cadre du RSAC, des changements importants et coûteux seront nécessaires afin que l'industrie puisse élaborer et mettre en place l'infrastructure et les systèmes nécessaires à la conformité. Le gouvernement doit aider l'industrie à effectuer cette transition et à se conformer. **L'ACDF recommande que le gouvernement attribue des fonds pour le recouvrement par l'industrie des coûts liés au processus de conformité avec le nouveau RSAC.** Les producteurs, les emballeurs, les expéditeurs, les grossistes et les détaillants seront tous touchés par le nouveau RSAC, et le financement du gouvernement pour le recouvrement des coûts permettra à ces entreprises de continuer à investir dans leur main-d'œuvre et dans la classe moyenne canadienne. **L'ACDFL appuie également les engagements financiers continus envers les ministères chargés de la conformité au RSAC.**

Accroître la consommation de fruits et de légumes afin d'augmenter la productivité canadienne

Il est clairement démontré qu'une faible consommation de fruits et de légumes peut avoir des répercussions négatives sur la santé, notamment un plus grand risque d'obésité, de cancer, de maladies cardiovasculaires. En fait, l'Organisation mondiale de la Santé a indiqué qu'un faible apport en fruits et en légumes constitue l'un des dix facteurs de risque de mortalité les plus importants à l'échelle mondiale. Plus particulièrement, au Canada, un rapport publié en 2016 par M. Hans Krueger soulignait qu'une faible consommation de fruits et de légumes peut entraîner un fardeau économique d'environ 4,4 milliards de dollars par année, étant donné que l'on estime que 78,4 % des Canadiens ne consomment pas le nombre recommandé de portions quotidiennes de fruits et de légumes.

L'ACDFL croit fermement qu'il est maintenant temps d'agir et demande au gouvernement d'établir comme objectif l'augmentation de la consommation de fruits et de légumes frais de 20 % d'ici cinq ans dans le cadre de la nouvelle politique alimentaire pour le Canada. Cela aurait des effets positifs sur l'économie canadienne, réduirait le fardeau économique lié à la faible consommation de fruits et légumes et rendrait les Canadiens généralement plus productifs.

En conclusion, nous sommes heureux de présenter ces commentaires au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en ce qui concerne le budget de 2018 et de montrer comment on peut augmenter la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais. En fait, nous participons activement à ces dossiers avec des fonctionnaires et nous sommes encouragés par les investissements récents consentis par le gouvernement au secteur agroalimentaire dans les domaines du commerce international, de la salubrité alimentaire et de l'innovation.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre mémoire, et c'est avec plaisir que nous répondrons à toute question que les membres du comité pourraient avoir.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line.

Ron Lemaire
Président de l'ACDFL